

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

INDEP ACTIONS EURO – Parts I - (FR0010365254)
Fonds Commun de Placement de droit français géré par la société de gestion INDEP'AM
Cet OPCVM est agréé conformément à la directive 2009/65/CE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ce fonds (ci-après nommé l'«OPCVM») est un OPCVM de classification «Actions des pays de la zone Euro».

Il a pour objectif de surperformer son indicateur de référence, le Morningstar Eurozone NR EUR (code Bloomberg : MSEZEURN) sur la durée de placement recommandée qui est supérieure à 5 ans.

Sa stratégie vise à l'achat d'actions de sociétés de la zone Euro et de la Suisse de capitalisation boursière supérieure à 3,5 milliards d'euros ayant des perspectives de croissance réalistes et attractives ainsi qu'une valorisation raisonnable eu égard à la valeur intrinsèque de l'entreprise.

En conformité avec le 2° de l'article R.139-16 du Code de la Sécurité Sociale, le fonds investi au moins 90% de son actif en titres de capital qui sont admis à la négociation sur un marché réglementé ou reconnu de l'Union Européenne ou de la Suisse, ou admis à la cote officielle d'un pays de l'OCDE.

La classification du fonds est « Article 6 » au regard du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ». Les informations complémentaires sont disponibles dans le prospectus du fonds et sur le site Internet de la société de gestion.

Le portefeuille est investi en :

- *Actions ou autres titres de capital.* L'OPCVM peut investir jusqu'à 110% maximum de son actif en actions ou autres titres de capital de sociétés qui ont leur siège social dans un des pays de la zone Euro et de la Suisse et dont la capitalisation boursière est supérieure à 3,5 milliards d'euros. Au plus 10% de l'actif peut être investi en actions de société dont la capitalisation boursière est inférieure à 3,5 milliards d'euros.
- *Actions ou parts d'OPC.* L'OPCVM pourra investir jusqu'à 10% de l'actif en OPCVM ou FIA à vocation générale, professionnels ou non, français et/ou européens ou répondant aux quatre critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, y compris ceux de la société de gestion du Fonds ou de son groupe.
- *Titres de créances, instruments du marché monétaire.* L'OPCVM pourra investir jusqu'à 10% maximum de son actif en instruments du marché monétaire dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.
- *Dérivés et produits à dérivés intégrés.* L'OPCVM utilise des instruments financiers négociés de gré à gré ou sur un marché réglementé : futures et options sur actions et sur indices de même nature. Ces instruments peuvent porter l'exposition totale du Fonds à 200%.

L'OPCVM pourra également avoir recours aux prises et mises en pension ainsi qu'aux prêts et emprunts de titres. En outre pour la gestion de ses liquidités, le gérant pourra effectuer des dépôts et des emprunts d'espèces.

Les souscriptions et rachats sont reçus et centralisés par BNP PARIBAS Securities Services au plus tard à 12h30 le jour de banque ouvré correspondant à la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés. Le règlement afférent interviendra en J+2 ouvrés.

Les parts du Fonds sont des parts de capitalisation et/ou distribution.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans moins de 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	----------	---

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».

L'OPCVM ne dispose d'aucune protection du capital

Le Fonds présente un niveau de risque de 6 du fait de sa politique d'investissement qui l'autorise notamment à s'exposer aux marchés actions à hauteur de +110%, et à afficher un effet de levier au plus égal à 2 fois l'actif net.

Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur

Néant

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%
Frais de sortie	5%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants*	0,30%**
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	15% TTC maximum de la surperformance nette du FCP par rapport à l'indicateur de référence (Morningstar Eurozone NR EUR). Montant prélevé au titre de 2020 : 0,00%.

(*) Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de surperformance,
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

(**) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020. Il peut varier d'un exercice à l'autre.

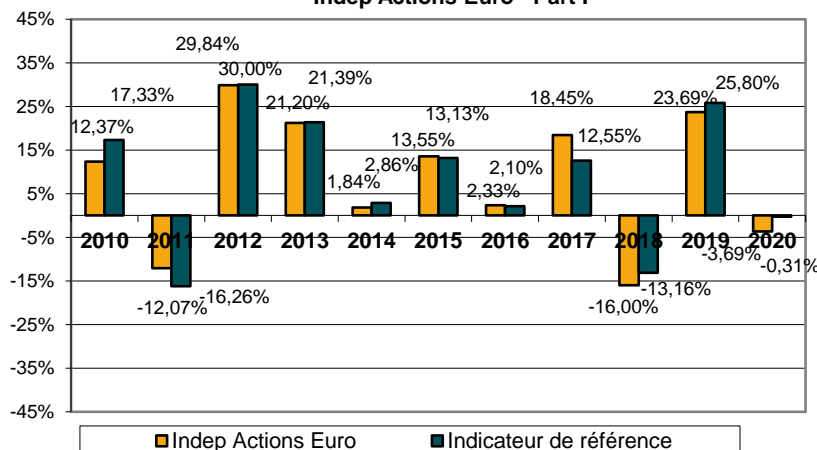
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Une commission de performance peut être prélevée en cas de performance négative du fonds.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 10 et 11, section frais, du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.indepam.fr.

PERFORMANCES PASSÉES

Performances annuelles de l'OPCVM
Indep Actions Euro - Part I



A compter du 01/01/2017, les performances passées ne sont plus représentatives de la gestion de l'OPCVM dans la mesure où son objectif de gestion, son indicateur de référence et sa stratégie d'investissement ont été modifiés.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce diagramme sont calculées revenus nets réinvestis après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Jusqu'au 31/12/2016, l'indicateur de référence était l'Euro Stoxx TMI Growth DR (STGT), puis, l'Euro Stoxx Total Return (SXXT) jusqu'au 31/12/2017. Au 01/01/2018, l'indicateur de référence est le Morningstar

Eurozone NR EUR (MSEZEURN).

Le Fonds a été créé en 2006.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire	BNP Paribas Securities Services
Informations relatives à l'OPCVM	Les informations sur le Fonds (prospectus, rapport annuel, document semestriel, valeurs liquidatives et autres informations pratiques) et/ou sur ses différentes catégories de parts sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse postale Indép'AM, 56 rue Saint-Lazare 75009 PARIS ou à demandesOPC@indepam.fr , ou sur le site internet www.indepam.fr .
Fiscalité	Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

Le Fonds n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / « U.S. Persons ». La définition de « U.S. Persons » est disponible dans les mentions légales du site Internet de la société de gestion www.indepam.fr.

La responsabilité d'Indép'AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Indép'AM est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/05/2021.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

INDEP ACTIONS EURO – Parts U - (FR0013229499)
Fonds Commun de Placement de droit français géré par la société de gestion INDEP'AM
Cet OPCVM est agréé conformément à la directive 2009/65/CE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ce fonds (ci-après nommé l'«OPCVM») est un OPCVM de classification «Actions des pays de la zone Euro».

Il a pour objectif de surperformer son indicateur de référence, le Morningstar Eurozone NR EUR (code Bloomberg : MSEZEURN) sur la durée de placement recommandée qui est supérieure à 5 ans.

Sa stratégie vise à l'achat d'actions de sociétés de la zone Euro et de la Suisse de capitalisation boursière supérieure à 3,5 milliards d'euros ayant des perspectives de croissance réalistes et attractives ainsi qu'une valorisation raisonnable eu égard à la valeur intrinsèque de l'entreprise.

En conformité avec le 2° de l'article R.139-16 du Code de la Sécurité Sociale, le fonds investi au moins 90% de son actif en titres de capital qui sont admis à la négociation sur un marché réglementé ou reconnu de l'Union Européenne ou de la Suisse, ou admis à la cote officielle d'un pays de l'OCDE.

La classification du fonds est « Article 6 » au regard du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ». Les informations complémentaires sont disponibles dans le prospectus du fonds et sur le site Internet de la société de gestion.

Le portefeuille est investi en :

- *Actions ou autres titres de capital.* L'OPCVM peut investir jusqu'à 110% maximum de son actif en actions ou autres titres de capital de sociétés qui ont leur siège social dans un des pays de la zone Euro et de la Suisse et dont la capitalisation boursière est supérieure à 3,5 milliards d'euros. Au plus 10% de l'actif peut être investi en actions de société dont la capitalisation boursière est inférieure à 3,5 milliards d'euros.
- *Actions ou parts d'OPC.* L'OPCVM pourra investir jusqu'à 10% de l'actif en OPCVM ou FIA à vocation générale, professionnels ou non, français et/ou européens ou répondant aux quatre critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, y compris ceux de la société de gestion du Fonds ou de son groupe.
- *Titres de créances, instruments du marché monétaire.* L'OPCVM pourra investir jusqu'à 10% maximum de son actif en en instruments du marché monétaire dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.
- *Dérivés et produits à dérivés intégrés.* L'OPCVM utilise des instruments financiers négociés de gré à gré ou sur un marché réglementé : futures et options sur actions et sur indices de même nature. Ces instruments peuvent porter l'exposition totale du Fonds à 200%.

L'OPCVM pourra également avoir recours aux prises en pension ainsi qu'aux prêts et emprunts de titres. En outre pour la gestion de ses liquidités, le gérant pourra effectuer des dépôts et des emprunts d'espèces.

Les souscriptions et rachats sont reçus et centralisés par BNP PARIBAS Securities Services au plus tard à 12h30 le jour de banque ouvré correspondant à la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés. Le règlement afférent interviendra en J+2 ouvrés.

Les parts du Fonds sont des parts de capitalisation et/ou distribution.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans moins de 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».

L'OPCVM ne dispose d'aucune protection du capital

Le Fonds présente un niveau de risque de 6 du fait de sa politique d'investissement qui l'autorise notamment à s'exposer aux marchés actions à hauteur de +110%, et à afficher un effet de levier au plus égal à 2 fois l'actif net.

Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur

Néant

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%
Frais de sortie	5%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants*	0,60%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	15% TTC maximum de la surperformance nette du FCP par rapport à l'indicateur de référence (Morningstar Eurozone NR EUR). Montant prélevé au titre de 2020 : 0,00%.

(*) Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de surperformance,
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

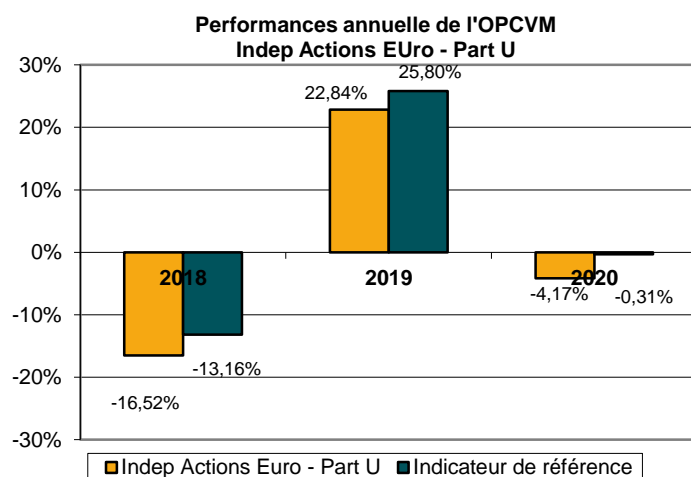
(**) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020. Il peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Une commission de performance peut être prélevée en cas de performance négative du fonds.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 10 et 11, section frais, du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.indepam.fr.

PERFORMANCES PASSÉES



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce diagramme sont calculées revenus nets réinvestis après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

La devise de référence est l'euro (EUR).

L'indicateur de référence était l'Euro Stoxx Total Return (SXXT) jusqu'au 31/12/2017. Au 01/01/2018, l'indicateur de référence est le Morningstar Eurozone NR EUR (MSEZEURN).

Les parts U du Fonds ont été créés en 2017.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire	BNP Paribas Securities Services
Informations relatives à l'OPCVM	Les informations sur le Fonds (prospectus, rapport annuel, document semestriel, valeurs liquidatives et autres informations pratiques) et/ou sur ses différentes catégories de parts sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse postale Indép'AM, 56 rue Saint-Lazare 75009 PARIS ou à demandesOPC@indepam.fr , ou sur le site internet www.indepam.fr .
Fiscalité	Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

Le Fonds n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / « U.S. Persons ». La définition de « U.S. Persons » est disponible dans les mentions légales du site Internet de la société de gestion www.indepam.fr.

La responsabilité d'Indép'AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Indép'AM est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/05/2021.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.